

ERYMA
Contrat de Maintenance et Services Vidéoprotection
Eglise Notre Dame des Mineurs

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de maintenance et de services avec la société ERYMA SAS LOISON-SOUS-LENS 133 Route de Lille RN 17 62218 LOISON-SOUS-LENS, pour afin d'assurer la maintenance et les services de vidéo protection installée à l'Eglise Notre Dame des Mineurs à Waziers.

Le montant mensuel s'élève à 352.56 € TTC pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 octobre 2025.

La révision de prix est annuelle le 1^{er} janvier de chaque année suivant la formule citée dans l'article 6.7.

Fait à Waziers, le 21 OCTOBRE 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

